

50	03/11/2021	BE 0427.294.601	13	EUR	Rectificatif	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21768.00250	

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

Rectificatif

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Valorisation, Transformation, Construction**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: Rue du Chêne au Corbeau

N°: 75

Boîte:

Code postal: 1380

Commune: Lasne

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Brabant wallon

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0427.294.601

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

06-06-1992

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

05-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-04-2019

au

31-03-2020

Exercice précédent du

01-04-2018

au

31-03-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LEMAIRE FRANCOISE

RUE AU CHENE AUX CORBEAUX 73
1380 Lasne
BELGIQUE

Gérant

VAN TUYCOM SACHA

RUE DU CHENE AUX CORBEAUX 73
1380 Lasne
BELGIQUE

Gérant

IMMO L.V.T. SPRL

BE 0878.174.454
RUE AU CHENE AUX CORBEAUX 73
1380 Lasne
BELGIQUE

Gérant

N°	BE 0427.294.601		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.100	3.881
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.805	3.586
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.805	3.586
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	295	295
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.908.954	2.633.195
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.690.634	2.478.087
Stocks		30/36	2.478.087	2.478.087
Commandes en cours d'exécution		37	212.547	
Créances à un an au plus		40/41	217.016	148.844
Créances commerciales		40	197.931	143.498
Autres créances		41	19.085	5.346
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.304	6.264
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.911.054	2.637.076

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	17.104	62.544
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		1.639
Chiffre d'affaires		70	335.947	331.841
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	318.843	270.936
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		1.195
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	2.729	15.826
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	2.536	5.664
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	11.839	39.859
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	3.284	35.590
Charges financières récurrentes		65	3.284	35.590
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	8.555	4.269
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	7.408	2.854
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1.147	1.415
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.147	1.415

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	14.308	13.161
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.147	1.415
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	13.161	11.746
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	14.308	13.161
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	68.474
8169		
8179	48.712	
8189		
8199	19.762	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	64.888
8279		
8289		
8299		
8309	46.931	
8319		
8329	17.957	
22/27	1.805	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	295
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	295	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	295	

N°	BE 0427.294.601	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	
8912	874.055
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		1.639
76A		1.639
76B		
66	2.536	5.664
66A	2.536	5.664
66B		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : Néant

Ces dérogations se justifient comme suit : néant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : néant

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : néant

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.
Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : néant

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : néant

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) : néant

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : néant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : néant

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : Néant

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Néant

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0,00 EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit: Néant

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit: néant

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE

A C T I F S	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux (*)				
4. Installations, machines et outillage (*)	L	NG	20,00 - 20,00	
5. Matériel roulant (*)	L	NG	20,00 - 25,00	
6. Matériel de bureau et mobilier (*)	L	NG	33,33 - 33,33	
7. Autres immobilisations corporelles	L	NG	5,00 - 5,00	

Méthode: L (linéaire) / D (dégressive) / A (autres)

Basis: NG (non réévaluée) / R (réévaluée)

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
-montant pour l'exercice : EUR.

-montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

STOCKS

N°	BE 0427.294.601	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : Néant
2. En-cours de fabrication -produits finis : Néant
3. Marchandises : prix d'achat
4. Immeubles destinés à la vente : Néant

FABRICATIONS

-Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.

-Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient) (au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des Travaux).

DETTES

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVICES

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Conversion au taux du jour de la date de facture.

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : Pris en charge ou en produit selon le cas.

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR.

Article 94/96-6° du code des sociétés:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix lors de l'adoption des comptes annuels de justifier l'application des règles comptables de continuité dans l'annexe (article 94/96, 6°C.Soc.) de la manière suivante:

"En conséquence de l'article 94/96, 6° du Code des Sociétés, les administrateurs justifient l'application des règles comptables dans une hypothèse de continuité. Les administrateurs estiment que la continuité n'est pas compromise vu que la société ne compte ni dette échue ni personnel et que la structure financière suffit à assurer le maintien de celle-ci".